

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1089

25 mai 2010

SOMMAIRE

B2GTECH	52233	Pachinko Europe Holding	52271
Centaur Advisory S.A.	52263	PAO Management Company S.A.	52254
Comptoir Foncier Invest Benelux	52255	PHM Holdco 12 S.à r.l.	52227
East Europe Venture S.A.	52260	Reutz S.A.H.	52265
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	52243	Samaca Finance S.A.	52250
Epazote S.A.	52256	Shred-it International Holdings S.à r.l. ...	52272
Eterem Holding S.à r.l.	52258	Sinatra S.à r.l.	52272
Fenrich Investment Inc. Luxembourg	52270	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A.	52226
F.G. Strike Sàrl	52251	Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l.	52236
FIA Funding Luxembourg Limited	52257	Sofraco S.A.	52234
Fintal Holding S.A.	52270	Strawjam Finance S.A.	52271
Focused Sicav	52242	Sutimo International S.A.	52266
Formentor SA	52252	Tarec Immobilière S.A.	52264
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	52260	Turbo IT International S.A.	52247
Graffon S.A.	52271	UBS Third Party Management Company S.A.	52247
GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.	52258	W2007 Parallel Selfridges S.à r.l.	52265
Hera Linco II Luxco S.à r.l.	52243	W2007 Parallel Vernal S.à r.l.	52265
High Seas Holdings S.A.	52264	W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.	52264
Holding Financière de Strasbourg S.A. ...	52260	W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l. ..	52263
Interfinances Europe S.A.	52272	W2007/W2008 Ourse S.à r.l.	52263
Jushel Sàrl	52251	Whitehall Bear S.à r.l.	52262
L2 A	52266	Whitehall European RE 1 S.à r.l.	52259
Nijiro S.A.	52252	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	52259
Orphelia S.à.r.l.	52243	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	52236
		World Company S.A.	52226

SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 avril 2010, les décisions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission de Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg, avec adresse au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2009.

Acceptation de la démission de Monsieur Gilles Georges Wecker, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2009.

Acceptation de la démission de Monsieur Thordur Gislason, avec adresse au 20, Thingas, IS-110 Reykjavik, Islande, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination de Madame Kristjana Osk Jonsdottir, avec adresse au 9, Asvallagata, Reykjavik, Islande, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Nomination de Monsieur Björgvin Narfi Asgeirsson, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, Reykjavik 108, Islande, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010053359/26.

(100054924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

World Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.844.

L'An deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WORLD COMPANY S.A.", ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 18 octobre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 02 décembre 1982, n° 318, modifié en dernier lieu le 23 novembre 2007 par acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 22 janvier 2008, n° 167, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 19.844.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (EUR 23.946,76.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (EUR 123.946,76.-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000.-);

2. Réalisation de la réduction de capital par compensation à due concurrence avec les pertes cumulées au 31 décembre 2009;
3. Modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts de la Société;
4. Divers.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence de vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (EUR 23.946,76.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt trois mille neuf cent quarante six euros et soixante seize cents (EUR 123.946,76.-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000.-).

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de réaliser cette réduction de capital par compensation à due concurrence avec les pertes cumulées au 31 décembre 2009.

La preuve de l'existence des pertes cumulées réalisées au 31 décembre 2009 a été donnée au Notaire instrumentant par la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 mars 2010.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3., premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, la présente minute.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 avril 2010. Relation: RED/2010/470. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052988/68.

(100054998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

PHM Holdco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.685.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

PHM Topco 12 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 150.674;

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 19 April 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Holdco 12 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 150.685, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 11 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 359 dated 18 February 2010 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0,01.- (one cent) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

2. (i) Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on 15 April 2010, (ii) setting of the new value per share at GBP 1.- (one Pound Sterling), (iii) determination of the number of shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in exchange and replacement of the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) existing shares having a par value of EUR 0,01.- (one euro cent) each and (iv) allocation of the balance amount resulting from (i) minus (iii) to the share premium account of the Company.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at GBP 10,966.- (ten thousand nine hundred sixty-six Pound Sterling), represented by 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) shares having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

4. Creation of 2 (two) classes of shares (Class A and Class B) and allotment of the 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) existing shares to the Class A.

5. Increase of the share capital by an amount of GBP 84,034.- (eighty-four thousand thirty-four Pound Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 10,966.- (ten thousand nine hundred sixty-six Pound Sterling) represented by 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, to GBP 95,000.- (ninety-five thousand Pound Sterling) by the creation and issue of 36,534 (thirty-six thousand five hundred thirty-four) new Class A shares and 47,500 (forty-seven thousand five hundred) new Class B shares, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling).

6. Subscription and payment of the new shares.

7. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

8. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

9. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.

10. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.

11. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is the purchase and holding of beneficial interests in United Kingdom mortgage loans (the "Mortgage Loans"), to purchase and hold other property, rights and interest relating to the Mortgage Loans as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, such money borrowed being solely for the purpose of the purchase and holding of the Mortgage Loans and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on 15 April 2010, i.e. 0.87735.

The sole shareholder resolves to set the new value per share at GBP 1.- (one Pound Sterling).

The sole shareholder resolves that the number of shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in exchange and in replacement of the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) existing shares having a par value of EUR 0,01.- (one euro cent) each is set at 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The sole shareholder resolves to allocate the balance amount resulting from the conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into Pound Sterling at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on 15 April 2010, i.e. 0.87735, minus the aggregate amount corresponding to the new shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each to the share premium account of the Company. The amount of GBP 0.875.- (zero point eight hundred seventy-five Pound Sterling) is therefore allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at GBP 10,966.- (ten thousand nine hundred sixty-six Pound Sterling) represented by 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) shares, having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to create 2 (two) classes of shares (Class A and Class B) and to allot the 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) existing shares to the Class A.

Fifth resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of GBP 84,034.- (eighty-four thousand thirty-four Pound Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 10,966.- (ten thousand nine hundred sixty-six Pound Sterling) represented by 10,966 (ten thousand nine hundred sixty-six) Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, to GBP 95,000.- (ninety-five thousand Pound Sterling) by the creation and issue of 36,534 (thirty-six thousand five hundred thirty-four) new Class A shares and 47,500 (forty-seven thousand five hundred) new Class B shares, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling).

All the new shares have been entirely subscribed by PHM Topco 12 S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of GBP 84,034.- (eighty-four thousand thirty-four Pound Sterling) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 95,000.- (ninety-five thousand Pound Sterling), represented by 47,500 (forty-seven thousand five hundred) Class A shares and 47,500 (forty-seven five hundred) Class B shares, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Eighth resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth in these Articles."

Ninth resolution

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 19.** Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Capital Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class A shares, and

(ii) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Income Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class B shares.

"Income Gains" represents all amounts that would be treated as taxable income for the purposes of the UK Income Tax Acts (as defined in section 831 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 or successive legislation) if it arose to an individual resident, ordinarily resident and domiciled in the UK.

"Capital Gains" represents all amounts other than Income Gains."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,300,-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour d'avril.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

PHM Topco 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.674,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du 19 avril 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Holdco 12 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.685, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 en date du 18 février 2010 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

2. (i) Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livre Sterling au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable au 15 avril 2010, (ii) fixation de la nouvelle valeur nominale par part sociale à GBP 1.- (une Livre Sterling), (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) en échange et en remplacement des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune et (iv) affectation du surplus résultant de (i) moins (iii) au compte de la prime d'émission de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à GBP 10.966.- (dix mille neuf cent soixante-six Livre Sterling), représenté par 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

4. Création de 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et affectation des 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales existantes à la Classe A.

5. Augmentation du capital social à concurrence de GBP 84.034.- (quatre-vingt-quatre mille trente-quatre Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.966.- (dix mille neuf cent soixante-six Livre Sterling) représenté par 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune, à GBP 95.000.- (quatre-vingt-quinze mille Livre Sterling) par la création et l'émission de 36.534 (trente-six mille cinq cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de Classe A et 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

6. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

7. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

10. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

11. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel doit désormais avoir la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est l'achat et la détention d'intérêts bénéficiaires dans des prêts hypothécaires au Royaume-Uni (les "Prêts Hypothécaires"); d'acquérir et de détenir toutes propriétés, droits et intérêts liés aux Prêts Hypothécaires que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées; d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, ces fonds étant seulement empruntés pour l'achat et la détention des Prêts Hypothécaires et, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financiers, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livre Sterling au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable au 15 avril 2010, c'est-à-dire, 0,87735.

L'associée unique décide de fixer la nouvelle valeur nominale par part sociale à GBP 1.- (une Livre Sterling).

L'associée unique décide que le nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune en échange et en remplacement des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, est fixé à 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

L'associée unique décide d'affecter le surplus résultant de la conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro en Livre Sterling au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable au 15 avril 2010, c'est-à-dire, 0,87735, moins la somme totale correspondant aux nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune au compte de la prime d'émission de la Société. Le montant de GBP 0,875 (zéro virgule huit cent soixante-quinze Livre Sterling) est par conséquent affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à GBP 10.966.- (dix mille neuf cent soixante-six Livre Sterling), représenté par 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de créer 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et d'affecter les 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales existantes à la Classe A.

Cinquième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de GBP 84.034.- (quatre-vingt-quatre mille trente-quatre Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.966.- (dix mille neuf cent soixante-six Livre Sterling) représenté par 10.966 (dix mille neuf cent soixante-six) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune, à 95.000.- (quatre-vingt-quinze mille Livre Sterling) par la création et l'émission de 36.534 (trente-six mille cinq cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de Classe A et 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PHM Topco 12 S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de GBP 84.034.- (quatre-vingt-quatre mille

trente-quatre Livre Sterling) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 95.000.- (quatre-vingt-quinze mille Livre Sterling), représenté par 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) parts sociales de Classe A et 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées."

Septième résolution

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Huitième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts."

Neuvième résolution

L'article 19 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Capital Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe A, et

(ii) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Income Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

"Income Gains" représente tout montant qui serait considéré comme revenu soumis à impôts pour les besoins des UK Income Tax Acts (tels que définis dans la section 831 du UK Income and Corporation Taxes Act 1988 ou toute législation successive) en cas d'une personne physique, ordinairement résidente et domiciliée au Royaume-Uni.

"Capital Gains" représente tout montant autre que les Income Gains."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à € 1.300,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2010. Relation: EAC/2010/4540. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052978/287.

(100054695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

B2GTECH, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.820.

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B2GTECH", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2959 du 19 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 133.820.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges BARVILLE, dirigeant, demeurant professionnellement à L-1646 Senningerberg, 43, rue de Grunewald.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kelly FOX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell à L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE-CINQ EUROS (€ 45.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 45.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell à L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de "B2GTECH".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce avec vente de tous articles sous toutes ses formes en gros et en détail.

La société a en outre pour objet le conseil, le développement et le commerce de biens dans le domaine des énergies renouvelables.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Barville, K. Fox, C. Stein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2010. Relation: EAC/2010/4535. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé) A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052979/73.

(100054694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.584.

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOFRACO S.A.", ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 17584, constituée suivant acte notarié en date du 12 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 25 août 1980, dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 26 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Seychelles à l'adresse suivante: Mossack Fonseca & Co. (Seychelles) Limited, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés aux Seychelles, et adoption de la nationalité seychelloise.

2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société aux Seychelles.

3. Nomination de trois "directors" de la société:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4. Pouvoir à accorder à tout employé de Mossack Fonseca & Co. (Seychelles) Limited aux Seychelles, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Seychelles.

5. Attribution de pouvoirs à tout clerc de l'Etude de Notaire à Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Seychelles.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Seychelles, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée décide d'adopter par la Société la nationalité seychelloise, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés aux Seychelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré à Mossack Fonseca & Co. (Seychelles) Limited, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles et que la Société adopte la nationalité seychelloise, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes aux Seychelles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer trois "directors" de la société:

- "KOFFOUR S.A.", société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- "LANNAGE S.A.", société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- "VALON SA.", société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la société Mossack Fonseca & Co. (Seychelles) Limited aux Seychelles, à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales aux Seychelles à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société aux Seychelles.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à tout clerc de l'Etude de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base de l'inscription de la société aux Seychelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. BRAVETTI, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2010. Relation: EAC/2010/3476. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Delvaux, le 15 AVR. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010053162/89.

(100054569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.593.575,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.511.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053208/16.

(100054769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.701.214.450,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Acquisitions S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 and having a share capital of two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 218,387,568),

here represented by Thierry Lohest, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Acquisitions S.à r.l., is the sole shareholder of Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 18, 2006, under number 367, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.886 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five euro (EUR 2,676,759,075), divided into one hundred seven million seventy thousand three hundred sixty-three (107,070,363) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

- That the meeting has the following agenda: 1. Creation of two classes of shares;

2. Amendment to articles 5.1. and 15.3. of the articles of association of the Company (the Articles) and insertion of a new article 17.3. of the Articles to reflect the creation of two classes of shares and the reallocation of the existing shares which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five euro (EUR 2,676,759,075), represented by forty-eight million (48,000,000) A shares and fifty nine million seventy thousand three and six hundred sixty-three (59,070,363) B shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

" **15.3.** To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

Any dividend distributions made by the Company shall be allocated as follows:

(i) the holders of the A shares shall first be entitled to receive a dividend representing 0.01 % of the nominal value of the outstanding A shares;

(ii) all remaining profits of the Company available for distribution, if any, after the here above mentioned distributions, shall be allocated to the holders of the B shares."

" **17.3.** In case of liquidation of the Company, in case there is any liquidation surplus after repayment of all liabilities and repayment of the par value of the A and B shares, the surplus shall be allocated as follows:

(i) the holders of the A shares shall first be entitled to receive a liquidation surplus representing 0.01 % of the nominal value of the outstanding A shares;

(ii) all remaining liquidation surplus, if any, after the here above mentioned allocation, shall be allocated to the holders of the B shares."

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-four million four hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 24,455,375) to bring it from its present amount of two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty-five euro (EUR 2,676,759,075) to two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450) by the issuance of nine hundred seventy-eight thousand two hundred fifteen (978,215) B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the existing shares;

4. Subscription and payment by the undersigned for nine hundred seventy-eight thousand two hundred fifteen (978,215) B shares and have them fully paid up by a contribution (i) in cash in the amount of twenty-four million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-nine euro and seventy-nine eurocent (EUR 24,441,599.79) and (ii) in kind of an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred ninety-three euro and ten eurocent (EUR 13,793.10) consisting in the twenty thousand (20,000) shares held by the undersigned in Springboard Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Springboard Investments Shares);

5. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450), represented by forty-eight million (48,000,000) A shares and sixty millions forty-eight thousand five hundred seventy-eight (60,048,578) B shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the creation of two classes of shares, the re-allocation of the existing shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

7. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a class of A shares and a class of B shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend articles 5.1 and 15.3. of the Articles and insert a new article 17.3. of the Articles to reflect the creation of two classes of shares and the re-allocation of the existing shares which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five euro (EUR 2,676,759,075), represented by forty-eight million (48,000,000) A shares and fifty nine million seventy

thousand three and six hundred sixty-three (59,070,363) B shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

" **15.3.** To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

Any dividend distributions made by the Company shall be allocated as follows:

(iii) the holders of the A shares shall first be entitled to receive a dividend representing 0.01 % of the nominal value of the outstanding A shares;

(iv) all remaining profits of the Company available for distribution, if any, after the here above mentioned distributions, shall be allocated to the holders of the B shares."

" **17.3.** In case of liquidation of the Company, in case there is any liquidation surplus after repayment of all liabilities and repayment of the par value of the A and B shares, the surplus shall be allocated as follows:

(iii) the holders of the A shares shall first be entitled to receive a liquidation surplus representing 0.01 % of the nominal value of the outstanding A shares;

(iv) all remaining liquidation surplus, if any, after the here above mentioned allocation, shall be allocated to the holders of the B shares."

Third resolution

Springboard Acquisitions S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-four million four hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 24,455,375) to bring it from its present amount of two billion six hundred seventy-six million seven hundred fifty-nine thousand seventy-five euro (EUR 2,676,759,075) to two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450) by the issuance of nine hundred seventy-eight thousand two hundred fifteen (978,215) B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the existing shares.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Acquisitions S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the nine hundred seventy-eight thousand two hundred fifteen (978,215) B shares and to have them fully paid up by a contribution (i) in cash in the amount of twenty-four million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-nine euro and seventy-nine eurocent (EUR 24,441,599.79) and (ii) in kind consisting of the Springboard Investments Shares.

Such contribution in an aggregate amount of twenty-four millions four hundred fifty-five thousand three hundred ninety-two euro and eighty-nine eurocent (EUR 24,455,392.89) made to the Company is to be allocated as follows:

- twenty-four million four hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 24,455,375) to the share capital account of the Company; and

- seventeen euro and eighty-nine eurocent (EUR 17.89) to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate issued on December 30, 2009 by the management of Springboard Acquisitions S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- Springboard Acquisitions S.à r.l. holds twenty thousand (20,000) shares in Springboard Investments S.à r.l. (the Shares), which are fully paid-up;

- Springboard Acquisitions S.à r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;

- according to relevant laws and the articles of association of Springboard Investments S.à r.l., the Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the Law). For the avoidance of doubt, the management of the Company has been provided with a signed copy of the resolutions of the shareholder of Springboard Investments S.à r.l. approving the transfer of the Shares for the purpose of Article 189 of the Law;

- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of Springboard Acquisitions S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) which corresponds to thirteen thousand seven hundred ninety-three euro and ten eurocent

(EUR 13,793.10) as per the attached balance sheet of Springboard Investments S.à r.l. dated December 28, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Springboard Acquisitions S.à r.l., after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proof of the payment in cash of the amount of twenty-four million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-nine euro and seventy-nine eurocent (EUR 24,441,599.79) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450), represented by forty-eight million (48,000,000) A shares and sixty millions forty-eight thousand five hundred seventy-eight (60,048,578) B shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the creation of two classes of shares, the re-allocation of the existing shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 et ayant un capital social de deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 218.387.568),

ici représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Acquisitions S.à r.l., est l'associé unique de Skype Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 30 septembre 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 février 2006 sous le numéro 367 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.886 (la Société).

- Le capital de la Société est actuellement fixé à deux milliard six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075), représenté par cent sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (107.070.363) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux classes de parts sociales;

2. Modification des articles 5.1. et 15.3. des Statuts et insertion d'un nouvel article 17.3. des Statuts afin de refléter la création des deux classes de parts sociales et la réallocation des parts sociales existantes de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075), représenté par quarante-huit millions (48.000.000) parts sociales de classe A et cinquante-neuf millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (59.070.363) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

" **15.3.** Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

Toutes distributions de dividendes effectuées par la Société devront être allouées comme suit:

(i) les détenteurs de parts sociales A auront tout d'abord droit de recevoir un dividende représentant 0.01 % de la valeur nominale des parts sociales A en circulation.

(ii) Tous les bénéfices restants de la Société et disponibles pour distribution, s'il y en a, après les distributions mentionnées ci-dessus, devront être alloués aux détenteurs de parts sociales B."

" **17.3.** En cas de liquidation de la Société, s'il y a un boni de liquidation après remboursement de toutes les dettes et remboursement de la valeur nominale des parts sociales A, le boni devra être alloué comme suit:

(i) les détenteurs de parts sociales A auront tout d'abord droit de recevoir un boni de liquidation représentant 0.01 % de la valeur nominale des parts sociales A en circulation;

(ii) le surplus de boni de liquidation restant, s'il y en a, après l'allocation mentionnée ci-dessus, devra être alloué aux détenteurs de parts sociales B."

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 24.455.375) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) à deux milliard sept cent un millions deux cent quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.701.214.450), par l'émission de neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze (978.215) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

4. Souscription par le soussigné à neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze (978.215) parts sociales de classe B nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport (i) en numéraire d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-dix-neuf eurocents (EUR 24.441.599,79) et (ii) en nature d'un montant total de treize mille sept cent quatre-vingt-treize euros et dix eurocents (EUR 13.793,10) consistant en vingt mille (20.000) parts sociales détenus par le soussigné dans Springboard Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-mille dollars américains (USD 20.000), en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (les Parts Sociales de Springboard Investments);

5. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards sept cent un millions deux cent quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.701.214.450), représenté par quarante-huit millions (48.000.000) de parts sociales de classe A et soixante millions quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (60.048.578) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la création des deux classes de parts sociales, de la réallocation des parts sociales existantes et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

En conséquence la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une classe A de parts sociales et une classe B de parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 5.1. et 15.3. des Statuts et insérer un nouvel article 17.3. des Statuts afin de refléter la création des deux classes de parts sociales et la réallocation des parts sociales existantes de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075), représenté par quarante-huit millions (48.000.000) de parts sociales de classe A et

cinquante-neuf millions soixante-dix mille trois cent soixante-trois (59.070.363) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

" **15.3.** Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

Toutes distributions de dividendes effectuées par la Société devront être allouées comme suit:

(iii) les détenteurs de parts sociales A auront tout d'abord droit de recevoir un dividende représentant 0.01 % de la valeur nominale des parts sociales A en circulation.

(iv) Tous les bénéfices restants de la Société et disponibles pour distribution, s'il y en a, après les distributions mentionnées ci-dessus, devront être allouées aux détenteurs de parts sociales B."

" **17.3.** En cas de liquidation de la Société, s'il y a un boni de liquidation après remboursement de toutes les dettes et remboursement de la valeur nominale des parts sociales A, le boni devra être alloué comme suit:

(iii) les détenteurs de parts sociales A auront tout d'abord droit de recevoir un boni de liquidation représentant 0.01 % de la valeur nominale des parts sociales A en circulation;

(iv) le surplus de boni de liquidation restant, s'il y en a, après l'allocation mentionnée ci-dessus, devra être alloué aux détenteurs de parts sociales B."

Troisième résolution

Springboard Acquisitions S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 24.455.375) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliard six cent soixante-seize millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 2.676.759.075) à deux milliard sept cent un millions deux cent quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.701.214.450), par l'émission de neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze (978.215) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Acquisitions S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze (978.215) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport (i) en numéraire d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-dix-neuf euros (EUR 24.441.599,79) et (ii) en nature consistant en les Parts Sociales Springboard Investments.

Cet apport d'un montant total de vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-neuf euros (EUR 24.455.392,89) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 24.455.375) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de dix-sept euros et quatre-vingt-neuf (EUR 17,89) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Acquisitions S.à r.l. émis le 30 décembre 2009 que, en date de ce certificat:

- Springboard Acquisitions S.à r.l. est le seul détenteur de vingt mille (20.000) parts sociales dans Springboard Investments S.à r. (les Parts Sociales), qui sont entièrement libérées;

- Springboard Acquisitions LLC. est le seul détenteur des Parts Sociales et a le pouvoir disposer des Parts Sociales;

- aucune des Parts Sociales n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun lien;

- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transféré les Parts Sociales;

- selon les lois applicables et les statuts de Springboard Investments S.à r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Afin d'éviter tout doute, il a été remis au conseil de gérance de la Société une copie signée des résolutions de l'associé de Springboard Investments S.à r.l. approuvant la cession des Parts Sociales en conformité avec l'Article 189 de la Loi;

- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg et dans l'Etat du Delaware en relation avec la cession des Parts Sociales seront exécutées à la demande de Springboard Acquisitions S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales est au moins égale à vingt mille dollars américains (USD 20.000) ce qui correspond à treize mille sept cent quatre-vingt treize euros et dix eurocents (EUR 13,793.10) tel que le montre le bilan de Springboard Investments S.à r.l. en date du 28 décembre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Springboard Acquisitions S.à r.l. après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La preuve du versent en espèces de vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 24.455.375) a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux milliard sept cent un millions deux cent quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.701.214.450), représenté par quarante-huit millions (48.000.000) parts sociales de classe A et soixante millions quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (60.048.578) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la création des deux classes de parts sociales, la réallocation des parts sociales existantes et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. LOHEST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/86. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010052980/341.

(100054971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour Focused Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010053293/23.

(100055056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Hera Linco II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.940.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 10 septembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009, LAC/2009/37575, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui de droit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Octobre 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010053326/22.

(100055076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Orphelia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.352.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053461/9.

(100055085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ms. Lucie Audigane, employee, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner of the investment company in venture capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated under the form of a partnership limited by shares named "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 143.088, having its registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2927, dated December 9, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 992, dated May 12, 2009,

by virtue of the authority conferred by decision of the general partner's board of managers, taken on December 16, 2009;

a copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company amounts to two million one hundred sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 2,166,500.-) represented by:

- four thousand fifty-two (4,052) class A ordinary shares consisting in two thousand ninety-three (2,093) class A1 shares, and one thousand nine hundred fifty-nine (1,959) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;

- two hundred eighty (280) class B ordinary shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and,

- one (1) class C share with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

II.- That on terms of article 5 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) and the general partner has been authorized until December 9, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the board of managers of the general partner, in its resolutions taken on December 16, 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of seven million two hundred twenty thousand Euro (EUR 7,220,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million one hundred sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 2,166,500.-) to nine million three hundred eighty-six thousand five hundred Euro (EUR 9,386,500.-), by the creation and issue of:

- six thousand nine hundred thirty-five (6,935) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;

- seven thousand five hundred and five (7,505) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the general partner, on terms of Article 5 of the articles of incorporation, the board of managers of the general partner has cancelled the preferential right, and has allowed the subscription of all the new shares by the following subscribers:

Subscriber	Class of shares	Number	Amount received
Pictor Specialized Fund S.A.	A1	1,500	EUR 750,000.-
Whaling Assets S.A.	A2	700	EUR 350,000.-
OCSYLLE Limited	A2	900	EUR 450,000.-
Jean Arvis	A2	385	EUR 192,500.-
VALBONNE II	A2	45	EUR 22,500.-
FORTIS Luxembourg Vie S.A.	A2	150	EUR 75,000.-
FORTIS Luxembourg Vie S.A.	A2	90	EUR 45,000.-
Luc Benhamou	A2	200	EUR 100,000.-
Jean-Hugues Loyez	A2	200	EUR 100,000.-
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	A1	5,435	EUR
	A2	4,835	2,717,500.- EUR
TOTAL	A1	6,935	EUR 7,220,000.-
	A2	7,505	

V.- That the fourteen thousand four hundred forty (14,440) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of seven million two hundred twenty thousand Euro (EUR 7,220,000.-) has been at the free disposal of the Company.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at nine million three hundred eighty-six thousand five hundred Euro (EUR 9,386,500.-) divided into:

(a) eighteen thousand four hundred ninety-two (18,492) class A shares ("Class A Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; the Class A Shares will be composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

- nine thousand twenty-eight (9,028) Class A1 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (EUR 5,000,000.-) ("Class A1 Shareholders"),

- nine thousand four hundred sixty-four (9,464) Class A2 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (EUR 5,000,000.-) ("Class A2 Shareholders").

(b) two hundred and eighty (280) class B shares ("Class B Shares" or "Carried Interest Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and

(c) one (1) class C share (the "Class C Share"), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Lucie Audigane, employée, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.088 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2927 du 9 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 992 du 12 mai 2009.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l'associé commandité, prise le 16 décembre 2009;

une copie de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cent soixante-six mille cinq cents Euro (EUR 2.166.500,-) réparti en:

- quatre mille cinquante-deux (4.052) actions ordinaires de classe A consistant en deux mille quatre-vingt-treize (2.093) actions de classe A1, et mille neuf cent cinquante-neuf (1.959) actions de classe A2, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (EUR 250.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 9 décembre 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance de l'associé commandité, en ses décisions prises le 16 décembre 2009 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de sept millions deux cent vingt mille Euro (EUR 7.220.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux millions cent soixante-six mille cinq cents Euro (EUR 2.166.500,-) à neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 9.386.500,-), par la création et l'émission de:

- six mille neuf cent trente-cinq (6.935) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées;

- sept mille cinq cent cinq (7.505) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées.

IV.- Que le conseil de gérance de l'associé commandité, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs suivants:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre	Montant reçu
Pictor Specialized Fund S.A.	A1	1.500	EUR 750.000.-
Whaling Assets S.A.	A2	700	EUR 350.000.-
OCSYLLE Limited	A2	900	EUR 450.000.-
Jean Arvis	A2	385	EUR 192.500.-
VALBONNE II	A2	45	EUR 22.500.-
FORTIS Luxembourg Vie S.A.	A2	150	EUR 75.000.-
FORTIS Luxembourg Vie S.A.	A2	90	EUR 45.000.-
Luc Benhamou	A2	200	EUR 100.000.-
Jean-Hugues Loyez	A2	200	EUR 100.000.-
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	A1	5.435	EUR 2.717.500
	A2	4.835	EUR 2.417.500.-
TOTAL	A1	6.935	EUR 7.220.000.-
	A2	7.505	

V.- Que les quatorze mille quatre cent quarante (14.440) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de sept millions deux cent vingt mille Euro (EUR 7.220.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est de neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 9.386.500,-), répartis en:

(a) dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (18.492) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A"), chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérées. Les Actions de Catégorie A sont composées de sous-catégories d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, à l'exception de la Commission de Gestion et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

- neuf mille vingt-huit (9.028) Actions de Catégorie A1 attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions d'Euro (EUR 5.000.000, -) ("Actionnaires de Catégorie A1"),

- neuf mille quatre cent soixante-quatre (9.464) Actions de Catégorie A2 attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'Euro (EUR 5.000.000,-) ("Actionnaires de Catégorie A2"),

(b) deux cent quatre-vingt (280) actions de catégorie B ("Actions de Catégorie B"), chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérées; et,

(c) une (1) action de catégorie C ("Action de Catégorie C") détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent Euro (EUR 500,-), intégralement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. AUDIGANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010052983/180.

(100054925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 10 décembre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

- M. André Valente, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Brunngässlein 12, CH-4051 Bâle, Suisse

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour UBS THIRD PARTY MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010053294/23.

(100055051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Turbo IT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 132.460.

In the year two thousand and ten, on the third of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TURBO IT INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.460, incorporated pursuant to a notarial deed on September 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2.562 on November 10, 2007.

The meeting is presided by Mr Eddy PATTEET, tax adviser, residing in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed in variatur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 1.000 (thousand) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The shareholders waive any prior invitation to the present assembly and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor.
2. Transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.
3. Confirmation of the continuation of the company and the company's records.
4. Powers to be granted to Mr. Yves Baert residing in Monaco and/ or Mr Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, acting together or separately, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands.

5. Powers to be granted to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and/or Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting together or separately, in order to strike off the company from the Register based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

6. Convocation of a new general assembly to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands

The general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office:

DIRECTORS:

1.- A.T.T.C. DIRECTORS S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

2.- A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

3.- A.T.T.C. SERVICES S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

STATUTORY AUDITOR:

A.T.T.C. CONTROL S.A., a société anonyme with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The assembly declares furthermore to adapt the nationality of the company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, shall be fixed at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Third resolution

The present assembly confirms that the Company will continue in the Republic of the Marshall Islands all its present activities, its legal books and its assets and liabilities, without limitation.

Fourth resolution

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Yves Baert, residing in Monaco and/or Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eschen, to accomplish together or individually all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant to Mr Edward Patteet, tax counsel residing in Luxembourg and / or Mr Hubert Janssen, prenamed, acting together or separately, any and all powers required in order to strike off the company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

Sixth resolution

The meeting agrees to reconvene in a new extraordinary general meeting of shareholders on the 5th of February 2010 at 11 a.m. with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands.

2. Appointment of new Directors.

3. Miscellaneous.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TURBO IT INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.460, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2.562 du 10 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy PATTEET, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.
- 2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.
- 3.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres légaux.
4. - Pouvoirs à accorder à Mr Yves Baert résidant à Monaco et/ou Mr Jean Pierre Vankeymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall.
5. - Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.
6. - Convocation d'une nouvelle assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction:

ADMINISTRATEURS:

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. SERVICES S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

COMMISSAIRE:

la société anonyme "A.T.T.C. CONTROL S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, ni à la liquidation ou dissolution de la personne juridique existante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ageltake Road, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Troisième résolution

L'assemblée confirme que la société continuera intégralement aux Iles Marshall ses activités, ses livres légaux ainsi que son actif et passif sans exception.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Yves BAERT, résidant à Monaco et ou Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir, ensemble ou individuellement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Eddy PATTEET, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 5 février 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall.
2. Nomination de nouveaux administrateurs.
3. Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. PAATTEET, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 février 2010. Relation: LAC/2010/6107. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010053164/180.

(100054565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Samaca Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.430.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société SAMACA FINANCE S.A. ayant eue son siège social à L-2311 Luxembourg - 3, avenue Pasteur.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 12/04/2010.

Pour extrait conforme
9A, boulevard du Prince Henri
BP 846, L-2018 Luxembourg
Me Alexandre DILLMANN
Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010053223/18.

(100055111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

**Jushel Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. F.G. Strike Sàrl).**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 128.779.

L'an deux mille dix, le deux avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Éric GOUTH, salarié, demeurant à F-57780 Rosselange, 8, rue des Essards,

propriétaire de CINQUANTE (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée "F.G. STRIKE SARL" établie et ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.779, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1550 du 25 juillet 2007.

Il déclare céder au Docteur Humbert FURGONI, médecin, demeurant à F-57780 Rosselange, 174, rue Hennequin, cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200.- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession sera payé par le cessionnaire au cédant le 31 mai 2010 au plus tard, hors la présence du notaire.

Ensuite: Éric GOUTH, préqualifié, et Jean-Christophe FURGONI, salarié, demeurant à F-57185 Clouange, 24, rue du Paradis, agissant en leurs qualités de gérants, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Jean-Christophe FURGONI et le docteur Humbert FURGONI, préqualifiés, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leurs agréments en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de EUR 50.096,- (cinquante mille quatre-vingt-seize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) à EUR 62.496,- (soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-seize euros), par l'émission, la création et la souscription de 404 (quatre cent quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées par des versements en espèces, par le docteur Humbert FURGONI, susdit.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

4) Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (62.496,-) euros, représenté par CINQ CENT QUATRE (504) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE (124,-) euros chacune."

Suite à l'augmentation de capital susdite, la répartition des parts sera désormais la suivante:

le docteur Humbert FURGONI, susdit, quatre cent cinquante-quatre parts sociales	454
Jean-Christophe FURGONI, susdit, cinquante parts sociales	50
Total: Cinq cent quatre parts sociales	504

5) Ils décident de changer la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts et lui donnent la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de "JUSHEL SARL"."

6) Ils décident de transférer le siège de la société de Dudelange à Mondorf-les-Bains et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains."

7) Ils fixent l'adresse à L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

8) Ils décident de faire un ajout à l'objet social de la société et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** La société a pour objet tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier, et à l'exclusion de mandats de gestion de fortune. Le négoce, l'importation et l'exportation d'ouvrage en métaux précieux et de pierres précieuses."

9) Éric GOUTH, préqualifié, démissionne de ses fonctions de gérant, l'assemblée accepte la dite démission et lui donne décharge de ses fonctions.

10) Ils confirment comme gérant pour une durée indéterminée: Jean-Christophe FURGONI, préqualifié.

11) La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOUTH, H. FURGONI, J.-C. FURGONI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 7 avril 2010. REM/2010/471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010053167/67.

(100054780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

**Nijiro S.A., Société Anonyme,
(anc. Formentor SA).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.571.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Formentor SA dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151.571, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 716 du 6 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Melle Anne-Marie PRATIFFI, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme WUNSCH, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la version anglaise des statuts de la société.

2. Modification de la dénomination de la société en "NIJIRO S.A."

3. Modification de l'objet social de la société et de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- La conception et l'édition de sites internet et de jeux multimédia sur tous supports de communication ou tous supports connus ou inconnus, y compris dans le cadre de concours, jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application à destination des professionnels et particuliers.

- La diffusion de bannières publicitaires sur internet.

- La vente en ligne de tous produits et/ou services.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits."

4. Démission avec effet immédiat de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur de la Société; décharge spéciale.

5. Nomination de Monsieur Nicolas PIERRON, né le 18 juillet 1976 à Nancy (France), résidant au 9, rue de la Plaine, F-88190 Golbey, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société.

6. Nomination de Monsieur Jimmy FISCHER, né le 19 décembre 1976 à Metz (France), résidant au 61, rue de la Gare, F-57300 Hagondange, en tant qu'administrateur de la Société.

7. Nomination de Monsieur Romain Casolari, né le 6 novembre 1976 à Epinal (France), résidant au 207 chemin des Goubelets, F-83330 Le beausset, en tant qu'administrateur de la Société.

8. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "NIJIRO S.A."

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "NIJIRO S.A." (ci-après la "Société")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- La conception et l'édition de sites internet et de jeux multimédia sur tous supports de communication ou tous supports connus ou inconnus, y compris dans le cadre de concours, jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application à destination des professionnels et particuliers.

- La diffusion de bannières publicitaires sur internet.

- La vente en ligne de tous produits et/ou services.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits."

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- La conception et l'édition de sites internet et de jeux multimédia sur tous supports de communication ou tous supports connus ou inconnus, y compris dans le cadre de concours, jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application à destination des professionnels et particuliers.

- La diffusion de bannières publicitaires sur internet.

- La vente en ligne de tous produits et/ou services.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits."

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Par vote spécial, l'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat d'Administrateur jusqu'à la date de sa démission.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicolas PIERRON, né le 18 juillet 1976 à Nancy (France), résidant au 9, rue de la Plaine, F-88190 Golbey, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jimmy FISCHER, né le 19 décembre 1976 à Metz (France), résidant au 61, rue de la Gare, F-57300 Hagondange, en tant qu'Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Romain Casolari, né le 6 novembre 1976 à Epinal (France), résidant au 207 chemin des Goubelets, F-83330 Le beausset, en tant qu'Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: François GEORGES, Anne-Marie PRATIFFI, Jérôme WUNSCH, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. LAC/2010/16488. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053169/112.

(100054990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

PAO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 mars 2010 à décidé de:

- renouveler les mandats de:

Madame Anne-Marie GOFFINET
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14, Porte de France
L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

Monsieur Timothy J.E. CHURCH
Mc Kinsey & Company Inc.

1, Jermyn Street
UK-LONDON SW1Y 4UH

Monsieur James E. FARRELL
Mc Kinsey & Company Inc.

1, Jermyn Street
UK-LONDON SW1Y 4UH

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui de tiendra en 2011;

- renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.
400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour PAO Management Company S.A.
Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010053357/34.

(100054845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

CF INVEST BENELUX, Comptoir Foncier Invest Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.679.

L'an deux mil neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Comptoir Foncier Invest Benelux, en abrégé CF INVEST BENELUX", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 29B, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.679,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 538 du 14 juillet 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2004, publié audit Mémorial C, Numéro 341 du 26 mars 2003,

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre GUYAUX, administrateur de société, demeurant à L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Babsi SINNES, employée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine DUTERME, administrateur de société, demeurant à B-6041 Gosselies, 14, rue Theys.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Perlé."

2) Révocation du commissaire aux comptes: Monsieur Serge ATLAN.

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Jacques FOSTIER.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence., laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par avis de convocation publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 548 du 13 mars 2009 et Numéro 631 du 24 mars 2009,

- au journal "Luxemburger Wort" en date des 13 et 24 mars 2009.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les 6.200 actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social de la Société, fixé à 62.000 EUR, 5.750 actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée transfère le siège de la société de Luxembourg à L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Perlé."

52256

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 Monsieur Jacques FOSTIER, expert-comptable (I.E.C.), licencié en sciences économiques appliquées, né à Charleroi (Belgique), le 29 janvier 1949, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), 23, rue du Centre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 1.210,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guyaux, Duterme, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13678. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Hesperange, le 16 avril 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010053173/68.

(100054708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.350.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EPAZOTE S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.350, constituée suivant acte reçu le 23 juillet 2008 par Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1954 du 09 août 2008, (ci après "la Société").

L'Assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ, avocat demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur et décharge et nomination d'un nouvel administrateur;
2. Changement du pouvoir de représentation de la société;
3. Modification de l'article 13 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1.;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires ont décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Me Karine MASTINU de ses fonctions d'administrateur de la Société et décide de donner entière décharge pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

L'Assemblée générale décide de nommer administrateur en remplacement Monsieur Riccardo ALBERANI né le 13 juillet 1966 à Pontassieve (Italie) demeurant à 4 via Firenze I-50013 Campi Bisenzio, ITALIE.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société qui sera désormais engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature individuelle de chaque administrateur, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2010. Relation: RED/2010/491. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053180/57.

(100055124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 11 février 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2010, LAC/2010/6964, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010053328/22.

(100054596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.954.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053207/16.

(100054770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Eterem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.686.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix. le premier avril.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mr. Tadeusz Wesolowski, residing at 14, Ukosna Str., PL - 04-605 Varsovie, Poland ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009, elle-même ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, par substitution du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée Eterem Holding S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 93.686

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 665 du 24 juin 2003

- que le capital social de la Société est de deux cents quatre-vingt dix mille US-Dollars (290.000 USD), représenté par deux mille neuf cents (2.900) parts sociales de cent dollars (100 USD) chacune.

- Que l'associé est le propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé désigne Monsieur Tadeusz WESOLOWSKI, né à Warszawa en septembre 15, 1951, avec adresse privée à 14, Ukosna Str., PL -04-605 Varsovie, Poland comme liquidateur de la Société, lequel a rédigé son rapport de liquidation, qui reste annexé au présent acte. L'associé déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assumera individuellement et irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant est versé à l'associé;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; désigné "commissaire à la liquidation" par les actionnaires de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de gaulle,

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14930. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010053206/59.

(100054589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053209/16.

(100054768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Whitehall European RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.333.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053210/16.

(100054767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Holding Financière de Strasbourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.237.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme HOLDING FINANCIERE DE STRASBOURG S.A., avec siège à L-1724, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 12 juin 1998

N° RCS B 47.237 (en liquidation)

Pour extrait conforme

Maître Céline CORBIAUX

Le liquidateur

Référence de publication: 2010053217/17.

(100054737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

East Europe Venture S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.309.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EAST EUROPE VENTURE S.A. dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2010053255/14.

(100055008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Aurélie Brignola, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the company "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131.440), pursuant to a resolution of the Sole Director passed on March 26, 2010 copy of the minutes of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (hereinafter the "Company") was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 11, 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 288 of February 10, 2010.

II.

The Company has presently a fully subscribed and paid-in capital of nine million six hundred thousand Euro (€ 9,600,000.-) divided into nine hundred sixty thousand (960,000) shares with a nominal value often Euro (€10.-) per share, all of which have been fully paid up in cash.

Article 5, paragraph 2 of the Articles of Incorporation sets the authorised share capital of the Company at twenty million Euro (€ 20,000,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of ten Euro (€10.-) per share, whereas Article 6, paragraphs 2 and 3 states that:

"Furthermore the board of directors of the Company is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the law."

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Sole Director dated March 26, 2010, the Sole Director has obtained and accepted the subscription by Templeton International Inc. of one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share.

These new shares have been fully paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by presentation of the supporting documents.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of one million five hundred thousand Euro (€ 1,500,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

IV.

As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at eleven million one hundred thousand Euro (€ 11,100,000.-) divided into one million one hundred ten thousand (1,110,000) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share."

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mlle. Aurélie Brignola, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.", ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131.440),

en vertu de la résolution de l'administrateur unique en date du 26 mars 2010, dont la copie du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (ci-après la "Société") fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 en date du 10 février 2010.

II.

La Société a actuellement un capital souscrit et libéré de neuf millions six cent mille Euros (€ 9.600.000.-) divisé en neuf cent soixante mille (960.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€10.-) par action, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2, des statuts décide que le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions d'Euros (€ 20.000.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (€10.-) par action, alors que l'article 6, alinéas 2 et 3 stipule que:

"En outre, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre des actions futures à concurrence de la totalité du capital autorisé en une fois ou en tranches successives à sa discrétion, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ceci, par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi."

III.

En exécution de la résolution de l'administrateur unique précitée prise en date du 26 mars 2010, l'administrateur unique de la Société a obtenu et accepté la souscription par Templeton International Inc. de cent cinquante mille (150.000) actions de la société d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) par action.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des pièces justificatives.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant total d'un million cinq cent mille Euros (€ 1.500.000.-) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions cent mille Euros (€ 11.100.000.-) divisé en un million cent dix mille (1.110.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€10.-) par action."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Brignola et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16264. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053183/117.

(100055108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Whitehall Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.548.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053211/16.

(100054764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.396,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.954.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053212/16.

(100054762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Centaur Advisory S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.235.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 15 avril 2010, le siège de la société CENTAUR ADVISORY S.A. établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 96.235.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour le Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010053226/13.

(100054701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.892.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053213/16.

(100054760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.894.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053214/16.

(100054758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

High Seas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.611.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 avril 2010 que:

1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat avec effet en date du 29/06/2009 de Monsieur Francis N. Hoogewerf en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat avec effet en date du 29/06/2009 de Monsieur Marc Cox en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat avec effet en date du 29/06/2009 de Madame Annemari Nilhagen-Holmes, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat avec effet en date du 29/06/2009 de Monsieur Henri Vanherberghen, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010053345/22.

(100055005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Tarec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.526.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mars 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Monsieur Jeannot PHILIPP, administrateur-délégué, président,

- Mme Marie-France PASTORE, administrateur,

- Mme Colette REUTER, administrateur

- ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 05 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053271/15.

(100055070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007 Parallel Vernal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.261.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053215/16.

(100054752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007 Parallel Selfridges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.553.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053216/16.

(100054751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Reutz S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.152.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme REUTZ S.A.H., avec siège à L-1724, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 13 novembre 1997

N° RCS B 50.152 (en liquidation)

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2010053218/17.

(100054736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sutimo International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.959.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société SUTIMO INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-1724, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 25 février 1998

N° RCS B 47.959 (en liquidation)

Pour extrait conforme

Maître Céline CORBIAUX

Le liquidateur

Référence de publication: 2010053219/17.

(100054735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

L2 A, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.508.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme "CODIC Luxembourg S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 58.352,

ici représentée par:

Monsieur François DUBOIS, employé, demeurant à B-1180 Uccle, Rue Emile Regard, 18, boîte 6,

aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 18 mars 2010,

lequel document, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "L2 A".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion immobilière, le développement, l'achat, l'échange, la vente, la réalisation, la mise en valeur, l'appropriation, la transformation, la gestion, le lotissement, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens ou complexes immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative: prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir, ou céder tous brevets, patentes, licences, marques, s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, exercer la gérance d'autres sociétés.

De manière générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué sont gratuits.

Le conseil d'administration peut accorder aux directeurs, chargés de fonctions, ou de missions spéciales, des indemnités à prélever sur les frais généraux.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Deux administrateurs agissant conjointement ou l'administrateur-délégué agissant seul pourront toutefois donner mandat à toute personne, même non actionnaire ou non administrateur, pour des objets spéciaux et déterminés.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou collectivement.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs. Et ces décisions seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle se compose de tous les propriétaires d'actions qui ont le droit de voter, soit par eux-mêmes, soit par mandataire moyennant observation des prescriptions légales et statutaires. Les décisions prises par l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les actionnaires, même absents ou dissidents.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que les intérêts de la société l'exigent. L'assemblée générale extraordinaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre de leurs titres, est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire, avant d'entrer en séance.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

L'assemblée annuelle statue sur l'adoption des comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée se prononce à la majorité des voix sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts ou en contravention du Code des sociétés, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, la décision relative à l'approbation des comptes annuels à trois semaines. Cette prorogation n'annule pas les autres décisions prises, sauf si l'assemblée générale en décide autrement. La seconde assemblée a le droit d'arrêter définitivement les comptes annuels.

De nouveaux dépôts de titres peuvent être effectués en vue de la seconde assemblée.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit la totalité des dix mille (10.000) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique de la société représentée par son susdit mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Thierry BEHIELS, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique) le 11 décembre 1959, demeurant à B-1332 Rixensart, Rue Colonel Montegnien 87/A;
 - Madame Sophie GOBLET, administrateur de sociétés, née à Schaerbeek (Belgique) le 28 mars 1964, demeurant à B-1050 Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 108/b11;
 - Madame Emmanuelle LEBRUN, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 21 octobre 1966, demeurant à B-1170, Bruxelles, 1, Avenue des Mûriers;
 - Monsieur Raffaele GUIDUCCI, administrateur de sociétés, né à Lobbes (Italie), le 25 octobre 1960, demeurant à B-6142 Fontaine-L'Évêque, 11, rue de la Plagne.
2. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
 - Monsieur Thierry BEHIELS, préqualifié.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire Madame Sandrine PÉCRIAUX, chef comptable, née à Nivelles (Belgique), le 5 juin 1969, demeurant à B-6200 Chatelet, 178, Rue de la Justice.
4. Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
5. L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

6. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, l'actionnaire unique autorise le conseil d'administration de la société à nommer Monsieur Thierry BEHIELS, administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

7. Rappel du principe de gratuité du mandat d'administrateur et de celui d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François DUBOIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2010. Relation: LAC/2010/14609. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 avril 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010053190/211.

(100054612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Fintal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.746.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 9 avril 2010 a décidé de renouveler les mandats:

- des administrateurs

* M. Luca GALLINELLI, Vice Président, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg;

* M. Frederic GARDEUR, Manager, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

* Mme Kathy MARCHIONE, Assistant Manager, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg;

- de M. Luca GALLINELLI, en tant que Président de Conseil d'administration;

- de FIN CONTRÔLE S.A., une société anonyme établie et régie par la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 42230, en tant que Commissaire aux comptes,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour Fintal Holding S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010053350/24.

(100054586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Fenrich Investment Inc. Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.491.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme FENRICH INVESTMENT INC. LUXEMBOURG, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 9 août 2002

N° RCS B 60.491 (en liquidation)

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2010053220/17.

(100054734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Graffon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.848.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme GRAFFON S.A., avec siège à L-1724, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 1^{er} décembre 1992

N° RCS B 32.848 (en liquidation)

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2010053221/17.

(100054732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Strawjam Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.271.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme STRAWJAM FINANCE S.A. dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé le 4 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté
Le liquidateur

Référence de publication: 2010053256/14.

(100055006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pachinko Europe Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.411.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme PACHINKO EUROPE HOLDING, avec siège à L-1724, 3B, Boulevard du Prince Henri, et dénoncé en date du 26 octobre 1992

N° RCS B 32.411 (en liquidation)

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2010053222/17.

(100054731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Interfinances Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.542.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERFINANCES EUROPE S.A. (RCS B 77.542) ayant eue son siège social à L-1611 Luxembourg - 61, avenue de la Gare.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 12/04/2010.

Pour extrait conforme
9A, boulevard du Prince Henri
BP 846, L-2018 Luxembourg
Me Alexandre DILLMANN
Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010053224/18.

(100055113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.515.200,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.931.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053227/16.

(100054676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Shred-it International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053228/16.

(100054675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.
